

## DELEGATION DE SIGNATURE

### **Le Président directeur général de l'Agence nationale de la recherche,**

*Vu le décret n° 2006-963 du 1<sup>er</sup> août 2006 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche, modifié par décret n° 2014-365 du 24 mars 2014 ;*

*Vu le décret du Président de la République en date du 8 décembre 2017 nommant Monsieur Thierry DAMERVAL en tant que Président Directeur Général de l'Agence nationale de la recherche ;*

*Vu le contrat de travail du 20 mars 2017 portant nomination de Madame Emilie HABILLON au poste de responsable du service financier à la direction du conventionnement et du financement de l'Agence nationale de la recherche ;*

*Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2020 portant nomination de Madame Emilie HABILLON au poste de responsable du service financier et missions transversales de la Direction du conventionnement et du financement*

### **Décide :**

**Article 1 :** Délégation est donnée à Madame Emilie HABILLON, responsable du service financier et des missions transversales au sein de la direction du conventionnement et du financement de l'Agence Nationale de la Recherche, à l'effet de signer au nom du Président directeur général de l'Agence Nationale de la Recherche :

- Les actes relatifs à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses imputées sur le budget d'intervention AAP et du Hors AAP (Carnot, INCA, Préciput et RTB) dans la limite de 200 000 euros.
- Les actes relatifs à l'établissement des titres de recettes imputés sur le budget d'intervention dans la limite de 200 000 euros.

**Article 2 :** Cette délégation est applicable à compter du 10 février 2020

Paris, le 12 février 2020

Le Président directeur général

Thierry DAMERVAL